



LA VILLE DE GUILLESTRE RECRUTE UN AGENT POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Au sein d'une commune d'environ 2 500 habitants, d'une mairie avec plus de 60 agents et de nombreux services publics, vous intégrez le service enfance composé d'un collectif engagé de 16 professionnels. Ce service inclut une école maternelle, une école élémentaire et un centre de loisirs. En complément, vous réalisez des heures en renfort à la crèche municipale.

Missions :

Pendant les périodes scolaires, la mission consiste à :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis (10h50 à 14h20) :
 - Assurer la mise en place de la restauration scolaire (réception des plats, maintien en température, échantillonnage, dressage, découpe du pain) ()
 - Participer en soutien de l'équipe d'animation à l'encadrement des enfants pendant le repas du midi (missions de distribution, de service, d'accompagnement des enfants pendant le repas) ;
 - Assurer la plonge et la remise en état des locaux et matériaux (cuisine et salle de restauration).
- Les mercredis (15h -16h30) :
 - Assurer le retour du véhicule entre l'école maternelle et la crèche ;
 - Assurer la mise en place du goûter et la remise en état des espaces plonge et restauration au sein de la crèche municipale.

Compétences :

- Permis B (retour de véhicule le mercredi entre les différents sites) ;
- Connaissance des techniques de nettoyage et habilitation HACCP souhaitée ;
- Expérience en entretien des locaux appréciée ;
- Capacité à travailler en équipe et nécessité d'être ponctuel ;
- Maîtrise des techniques d'animation et d'encadrement des enfants serait un plus.

Conditions d'embauche :

- Catégorie C ;
- Rémunération statutaire ;
- Poste à pourvoir dès que possible en remplacement jusqu'au retour de l'agent.
- Temps partiel 15h30/semaine en période scolaire, planning détaillé fourni au moment du recrutement.

Adresser candidature (CV et LM) à Madame le Maire, au plus tôt,

Par courrier : Mairie de Guillestre, 1 Place des Droits de l'Homme, 05600 GUILLESTRE

Par courriel : servicedupersonnel@villedeguillestre.fr